Mieux vivre
la Ville aux Dames

La Villo News

05
Dec. 2009
Journal de l'association
Mieux Vivre la Ville aux Dames

Agir autrement, mais toujours avec vous

www.mieuxvivrelavilleauxdames.org

15 octobre, 15 novembre, 15 décembre : des dates qui comptent dans le budget des ménages. En effet c'est à ces dates qu'il faut s'acquitter des sommes relevant des taxes foncières et d'habitation, ainsi que de la collecte des ordures ménagères.

Encore une fois cette année, notre commune se trouve dans le classement du hit parade du top 10 de notre département. Certes, Monsieur le Maire nous expliquera que ce n'est pas de sa faute, mais bien de celle des services fiscaux qui ont évalué les bases dans les années 1970 sur un niveau trop élevé. Sans doute a-t-il raison ?

*Un vent de réforme souffle actuellement sur la France, donc sur la Ville aux Dames par conséquence : la suppression de la **T**axe **P**rofessionnelle et ses effets induits, que va-t-il advenir des finances locales ?*

Mais surtout le chantier tant attendu depuis plusieurs années : la réforme des bases servant au calcul des taxes foncières et d'habitation. Que faut-il en attendre pour le simple contribuable, certainement pas une baisse dont il devra s'acquitter. En effet les collectivités locales, privées de moyens d'un côté, devront trouver des financements de l'autre pour continuer à assumer leurs compétences.

La crise n'est pas terminée !

Roger Villoteau

L'association Mieux Vivre la Ville aux Dames remercie tous ceux qui nous ont rendu visite au marché de Noël où nous vendions des produits provenant de producteurs locaux.

JOYEUSES FÊTES ET BONNE ANNÉE !

CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE

La Poste va être transformée en Société Anonyme, alors que rien ne l'exige. Il s'agit d'un grand pas vers la privatisation. Depuis des années le gouvernement attaque méthodiquement le service public de la Poste en ne lui donnant pas les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions (fermeture des bureaux, sous-effectifs, autres missions que les siennes).

Le gouvernement veut mettre un terme à l'activité d'un des plus anciens services publics de proximité de notre pays. Il s'agit de détruire un service public indispensable pour l'aménagement du territoire et la cohésion sociale. Contre ce projet, des associations, des syndicats et partis politiques se sont engagés dans une dynamique unitaire. Le 3 octobre s'est tenue une consultation nationale, 2,3 millions de personnes se sont exprimées, dont 290 gynépolitains (4 nuls, 280 non et 5 oui) sans aucune aide logistique de la part de Monsieur Bénard et de son équipe municipale. Malgré cette mobilisation sans précédent le gouvernement reste sourd et s'entête sur sa décision. Restons mobilisés pour l'ensemble des services publics aujourd'hui menacés par la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Maryse Cabanel

TP, TPU ?? quésaco ?

La **T**axe **P**rofessionnelle, (**TP**), impôt local, à la charge des entreprises, est perçue chaque année par les collectivités (*communes, départements, régions, communautés, EPCI*), et contribue à leurs charges. Elle représente ± **50%** de leurs ressources. Son assiette est en majeure partie constituée par la valeur locative des biens des entreprises (pour certaines professions, par un pourcentage des salaires versés ou des recettes réalisées. Elle est calculée en fonction d'un taux voté par chaque collectivité (*d'où les écarts entre territoires*).

La **t**axe **P**rofessionnelle **U**nique «**TPU**», est obligatoire pour les communautés d'agglomérations et sur option pour les communautés de communes. La TPU est ainsi perçue par la **C**ommunauté de **C**ommunes de l'**E**st **T**ourangeau (**CCET**) pour financer les actions qui relèvent de sa compétence (*Aménagement de l'espace communautaire, développement économique, logement social d'intérêt communautaire, culture et loisirs, action sociale, gendarmerie et éclairage public*), sur les 5 communes membres dont nous faisons partie.

Pourquoi ce projet de suppression de la TP ?

La suppression de la TP (*part relative aux biens des entreprises égale à 80 % de la TP*) dès le 1er janvier 2010 s'intègre dans le projet de réforme des finances locales du gouvernement et vise l'allégement des charges des entreprises, pour les inciter à embaucher, innover et exporter. La TP sera compensée par le produit de la **C**ontribution **T**erritoriale (**CET**), composée :

- d'une **C**otisation **L**ocale d'**A**ctivité (**CLA**),
- d'une **C**otisation **C**omplémentaire (**CC**), réservée aux départements et régions.

Les risques d'impacts de la suppression de la TP

S'il est reconnu que la TP nécessite une réforme, le manque de concertation préalable entre élus professionnels et associations à ce projet aboutit à des inégalités, au niveau national et local.

Si la stabilité des ressources est garantie à l'euro près pour 2010 et 2011, l'évolution au-delà reste très incertaine.

Avec la suppression de la **TP**, les collectivités n'auront plus de motivation financière pour aménager leur territoire et attirer ainsi de nouvelles entreprises. Sans leur principale ressource, la plupart hésiteront désormais à entreprendre certains investissements nécessaires (***adieu piscine ... oups ! C'est déjà fait à La Ville aux Dames !***), d'autant que leurs dépenses ne cessent d'augmenter au vu des besoins et des obligations auxquels elles doivent faire face. Elles contribueront bien malgré elles au ralentissement de l'activité locale. Qu'en sera-t-il à terme, sans les compensations promises par l'Etat, pour que la CCET continue de financer les réparations de la voirie d'intérêt communautaire ? ...

Suite au dos ☞

UN PONT TROP LOIN !

Et pourtant si près de tous ceux qui l'empruntent quotidiennement pour aller du Bourg au Grand Village et inversement. Aller au travail, emmener les enfants à l'école, faire une course ou aller chez le médecin, autant de va-et-vient qui passent par ce pont trop dangereux pour les piétons, les vélos et les poussettes. Il avait été construit pour sécuriser le passage entre les deux parties de la commune, pour éliminer tout danger lié au passage à niveau existant.

Alors, quelle occasion manquée lors de la construction de la ligne TGV, quand la SNCF a décidé de fermer le dernier passage à niveau. Pourquoi le maire D. Lelerc et sa majorité n'ont-ils pas saisi cette opportunité pour exiger la sécurisation du pont, en informant et en y associant la population ?
Parce que ce n'était pas dans leurs habitudes (*Souvenons-nous comment la gare SNCF de La Ville aux Dames a été rayée de la carte, dans le silence le plus assourdissant du maire qui n'a même pas jugé utile d'en informer les Gynépolitains, ce n'était pas un oubli. La fermeture de la piscine, par la suite, décidée dans le même silence a confirmé que la démocratie n'était pas la préoccupation première de cette majorité*).

La mise en place du bus scolaire avait été faite dans le même esprit que la construction du pont : sécuriser le transfert des enfants entre l'école et la maison. Aujourd'hui, il semble que ce pont soit loin, trop loin des préoccupations de la majorité municipale. Son usage relève de la roulette russe entre des automobiles qui roulent trop vite et le passage, parfois, de camions qui viennent de la zone artisanale du Champmeslé et qui n'auraient rien à y faire. Aux usagers de ce pont qui s'inquiètent de la dangerosité de ce lien au centre de notre commune, il est souvent répondu que ce n'est pas simple ! Que cela dépend de la SNCF ou de Réseau Ferré de France !!

Enfin, était-il vraiment impossible d'étudier tout moyen permettant de sécuriser cette traversée quand le Conseil Général a refait l'Avenue Marie Curie il y a quelques années. C'était le moment, mais rien ne s'est fait, pas de pont sécurisé et pas de zone cyclable jusqu'à la Loire. Et ce n'est malheureusement pas un ralentisseur au rond-point de la rue Anne de Bretagne qui permettra de sécuriser le pont.

Ce constat étant fait, des solutions sont à trouver pour qu'enfin, tant les habitants du Grand Village que ceux du Bourg traversent les voies de chemin de fer l'esprit apaisé sans courir de risques. Il pourrait être mieux éclairé par exemple. Il est important d'avoir à l'esprit qu'étant donné l'accroissement de notre population, de plus en plus de gynépolitains l'emprunteront. Oui assurément il est temps que ce pont rapproche les gynépolitains en toute sécurité, il y a urgence à agir !

Gilles Engels

(*suite article TP,TPU ?? Quésako ?*)

l'entretien des espaces verts ? l'école musicale intercommunale ? la gestion des crèches et des haltes garderies ? la gestion de l'éclairage public ? Etc. La suppression de la **TP** nuit au besoin en service public ainsi qu'aux investissements, par les collectivités, dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables (développement des énergies éoliennes, financement de l'isolation des bâtiments municipaux, des écoles ? etc.).

En dépit, dans un premier temps, d'une large opposition y compris dans le camp de la majorité, cette réforme vient d'être adoptée. Pour les collectivités territoriales, il reste encore en suspens la répartition des recettes compensatrices. A la Ville aux Dames, aucune information n'a été donnée aux gynépolitains sur les risques à terme de cette réforme tant sur les impôts locaux que sur la pérennité des services publics.

Anne Bellamy

Au gré du temps les panneaux d'entrée de la ville sont devenus illisibles ...

☺ MOINS DE POLLUTION ☺

SALUONS l'initiative de la CCET qui permet de remplacer un désherbage chimique des trottoirs préjudiciable à l'environnement et notamment la qualité des eaux, par un désherbage mécanique effectué par les personnels du C.A.T. de Montlouis.

Puits : une préoccupation environnementale et un enjeu de santé publique.

Les puits créés avant 2009 doivent être déclarés en mairie avant le 31 décembre 2009 .
C'est une déclaration OBLIGATOIRE suite à la parution du décret du 2 juillet 2008 qui vise à faire prendre conscience des risques introduits par le développement des pompages domestiques.

En effet, qui n'a pas de puits parmi les maisons individuelles ou les jardins familiaux ?

A la VAD comme dans toutes les vallées il est facile de faire un trou de 3,5 m à 4 m pour arroser son jardin au lieu d'utiliser l'eau potable du robinet.

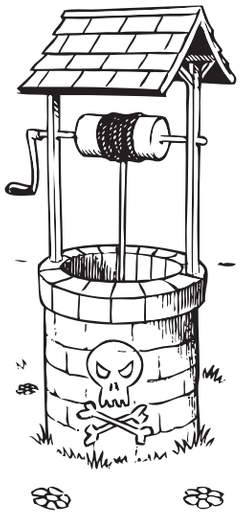

Par contre, cette multitude de puits sont autant de points d'entrée de produits polluants, et pour ceux qui ont branché les toilettes ou le lave linge à leur installation, une erreur de branchement peut entraîner une contamination du réseau public.

Dans ce dernier cas, les deux réseaux de distribution doivent être séparés.

C'est pour ces raisons que cette déclaration est obligatoire et que des contrôles des installations sont prévues par l'arrêté du 17 décembre 2008.

Faites la demande du formulaire, disponible en mairie ou sur le site du ministère de l'écologie ***www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr***. Modalités : prélèvements inférieurs à 1 000 m3/an. Les puits réalisés depuis le 01/01/2009 doivent être déclarés un mois après leur réalisation.

Une information municipale précise de ce type aurait été souhaitable.

Michel Marchandeau

«Mieux Vivre la Ville aux Dames»
6 rue Elsa Triolet 37700 La Ville aux Dames - Tél. : 06 25 86 00 10 - 06 14 57 32 96
E-mail : mieuxvivrelvad@aliceadsl.fr - Web : http://www.mieuxvivrelavilleauxdames.org